

Questions orales

M. Fairweather: Je le ferai volontiers si vos ministres se montrent un peu plus objectifs qu'hier.

M. Macdonald (Rosedale): Le député s'est de toute évidence déjà fait une idée. Peut-être n'est-il pas si objectif.

M. Lalonde: Regardez-vous parfois la télévision?

M. Fairweather: Tous les jours.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA MODIFICATION ÉVENTUELLE DU TRAITEMENT DES REVENUS DES BANDES INDIENNES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il y a plusieurs jours, le ministre a dit qu'il rencontrerait des groupes d'Indiens pour discuter d'une éventuelle modification au droit fiscal, en vertu de laquelle les bandes indiennes ne seraient plus considérées au même titre que les municipalités canadiennes en matière de revenu. Le ministre peut-il nous dire si la politique doit être modifiée prochainement et comment se sont déroulés les entretiens?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, les entretiens se sont très bien passés. Nous avons constitué un groupe clef de fonctionnaires de mon ministère qui travaillent de concert avec les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi qu'avec des représentants des Indiens. Les entretiens ont porté sur une application mieux adaptée et plus juste de la loi de l'impôt sur le revenu et sur les questions qui préoccupent vivement les Indiens. Deuxièmement, en ce qui concerne le point précis soulevé au sujet de la modification éventuelle du bulletin d'interprétation IT-62 dont parle le député, je puis lui assurer que les conseils de bandes des réserves indiennes sont considérés au même titre que des municipalités canadiennes. Si nous envisageons à l'avenir d'apporter le moindre changement, nous tiendrions des consultations au préalable.

* * *

● (1200)

LA SANTÉ

LA POLLUTION PAR L'ARSENIC—L'OPINION DU MINISTRE QUANT À L'INCIDENCE SUR LA SANTÉ DU NIVEAU À YELLOWKNIFE

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Lui et les hauts fonctionnaires de son ministère ont-ils des raisons de croire que les niveaux d'arsenic à Yellowknife représentent un danger réel pour la vie humaine et l'environnement? Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre ne m'a pas écouté.

M. Lalonde: J'attendais que le député reprenne son siège.

M. Brisco: Le ministre m'a-t-il entendu?

M. Lalonde: Bien sûr.

M. Brisco: Pouvons-nous avoir une réponse?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il y a déjà eu plusieurs études des rapports qui ont été rendues publiques à ce

[M. Macdonald (Rosedale).]

sujet. Il s'agit évidemment d'une question très controversée. C'est pourquoi j'ai demandé à l'Association canadienne de la santé publique de mettre sur pied un comité de travail, composé d'experts indépendants. Ce comité est chargé de faire une révision complète de l'ensemble des études faites jusqu'à maintenant à ce sujet, et entreprendre toute étude additionnelle jugée nécessaire, afin d'établir, une fois pour toutes, s'il y a des dangers pour la santé résultant des opérations de la mine de Yellowknife, et si oui, quels remèdes on doit apporter à la situation pour éliminer les dangers.

[Traduction]

LA POLLUTION PAR L'ARSENIC—LE MOTIF DE L'ABSENCE APPARENTE DE CONSEIL CONSULTATIF CHARGÉ DE L'ÉTUDE DU PROBLÈME

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En réponse au député d'Oshawa-Whitby, hier, le ministre a nié qu'il ait compétence en cette matière. Étant donné que la loi sur les contaminants de l'environnement autorise le ministre à créer un conseil consultatif chargé d'étudier les problèmes d'environnement, je lui demande pourquoi il n'a pas nommé un tel conseil avec mandat d'étudier des questions d'environnement importantes

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, l'honorable député n'a absolument rien compris à l'échange de vues qui est survenu hier entre le député d'Oshawa-Whitby et moi-même. Je n'ai pas nié que mon ministère avait quelque responsabilité dans le domaine. La question de l'honorable député d'Oshawa-Whitby se rapportait à une question bien précise. Il s'agissait de l'établissement de normes en vertu de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, laquelle relève du ministère de l'Environnement, et non pas du mien. C'est de ce sujet qu'il a été question hier.

Quant au point soulevé par l'honorable député, j'ai bien indiqué qu'il existe un comité de travail mis sur pied par l'Association canadienne de santé publique, à ma demande, et avec des fonds fournis par mon ministère. Quant à l'autre question concernant l'environnement, j'ai indiqué hier qu'un comité de travail a été mis sur pied par le ministère de l'Environnement afin de déterminer quelles nouvelles normes pourraient être requises. Je suis certain que le ministre de l'Environnement se fera un plaisir de répondre à cette question quand il sera de retour à la Chambre.

[Traduction]

LA POLLUTION PAR L'ARSENIC—PROPOSITION D'ÉTUDE DES RAPPORTS ANTÉRIEURS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

M. Paul Yewchuk (Athabaska): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être? Comme le rapport déposé par le ministre à la Chambre en automne 1975 était basé sur des normes considérant comme normal un taux de 10 parties par million d'arsenic dans les cheveux, et comme les résultats de recherches scientifiques plus récentes indiquent qu'un taux d'une partie par million ou plus risque de causer la destruction du système nerveux de l'homme et par conséquent mettent en doute la validité du rapport précédent, le ministre demandera-t-il au groupe de travail dont il vient de parler d'examiner le